



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4302

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 8°**

objet : **Résidence Le Comtois - Projet de résidentialisation et d'aménagement des espaces extérieurs - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Ljung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4302**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Résidence Le Comtois - Projet de résidentialisation et d'aménagement des espaces extérieurs - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La résidence Le Comtois, propriété de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), construite en 1984 est située 75-85, avenue Paul Santy dans le quartier de Langlet-Santy du 8° arrondissement de Lyon. Ce quartier, classé en zone urbaine sensible (ZUS) en catégorie 1 au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), accueille une population en grande précarité. Il compte environ 700 logements représentant environ 2 600 personnes.

Le projet de résidentialisation de la résidence Le Comtois vise à l'amélioration du cadre de vie et répond à l'objectif du CUCS pour le quartier Langlet-Santy, décliné dans la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2012-2014 approuvée par délibération n° 2013-4223 du Conseil du 21 octobre 2013.

La résidence Le Comtois s'insère dans une copropriété composée de 12 commerces et de 81 logements sociaux appartenant à la SACVL. Une rue privée étroite, le passage Comtois, traverse ce tènement ce qui engendre un passage important de personnes extérieures à la résidence. Cette configuration particulière engendre plusieurs problèmes touchant les espaces extérieurs et participant à sa déqualification :

- la configuration des accès (passages traversants, exigüité du passage Comtois) est anxiogène et facilite le développement de pratiques illicites,

- la saturation du stationnement à certaines heures, lié notamment aux fonctions commerciales et à l'activité d'un lieu de culte situé sur le passage. Les problématiques sont renforcées par une chaussée très dégradée et une absence de marquage au sol,

- les espaces extérieurs non pacifiés, fortement dégradés, font l'objet d'incivilités multiples (incendies, stationnements sauvages, violences) et récurrentes. Les espaces verts de pied d'immeuble sont pauvres et peu appropriés.

Pour remédier à ces problèmes, la SACVL a engagé ces dernières années des investissements conséquents tels que la rénovation des allées ou le déploiement d'un système de vidéo-protection dans les parties communes. La Ville de Lyon a, par ailleurs, rénové en 2013 le mur de séparation entre la résidence Le Comtois et le stade Bavozy mitoyen. Le remplacement du mur par une clôture grillagée solide et esthétique a permis d'apporter plus de lumière à une voie d'accès de la résidence, conférant un caractère sécurisant et une plus-value paysagère au lieu.

Le projet de résidentialisation de la SACVL, maître d'ouvrage, prévoit de :

- limiter les flux des véhicules et organiser la circulation piétonne dans la résidence par la pose de barrières et portillons sélectifs en limite de propriété,
- redéfinir, conforter et sécuriser le cheminement des piétons traversant la copropriété,
- rénover une partie du revêtement de la chaussée situé sur une dalle de garages souterrains et réorganiser le stationnement de surface,
- traiter les lieux anxiogènes par des aménagements : caméras, barrières, création de transparence, pose d'éclairage extérieur,
- requalifier les espaces extérieurs et installer une aire de jeux, en concertation avec les locataires.

Cette résidence est partie intégrante des réflexions en cours pour un projet de renouvellement urbain sur le secteur Mermoz sud-Santy présenté au titre d'un second programme national de rénovation urbaine. Il vise pour ce secteur une résidentialisation progressive.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 469 000 € TTC, répartis comme suit :

- Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) :	239 000 €,
- Ville de Lyon :	40 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	80 000 €,
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :	110 000 €.

La participation de la Communauté urbaine au projet s'élève donc à 80 000 €.

Le projet a été présenté en commission communale consultative de prévention situationnelle de la Ville de Lyon en décembre 2010. Il a été présenté et approuvé en assemblée générale de copropriété le 5 juillet 2012.

Un projet de modernisation et d'extension de la surface commerciale du supermarché situé en rez-de-chaussée d'immeuble est à l'étude et devrait contribuer au développement du quartier et à la requalification des espaces ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 80 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P17O2900.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 80 000 € au profit de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) dans le cadre du projet de résidentialisation de la copropriété Le Comtois dans le quartier Langlet-Santy à Lyon 8°,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SACVL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 - compte 20422 - fonction 70.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.